



Royaume du Maroc

Chef du Gouvernement

Ministère de la Réforme de l'Administration
et de la Fonction Publique

Allocution de Monsieur le Ministre

Première Edition du Colloque international :

« Communication Publique et territoriale :

vers de nouveaux enjeux de citoyenneté »

DAKHLA, du 04 au 06 Février 2019

Excellences, Eminences,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est très agréable de prendre part à l'ouverture de la première édition du colloque international sur "La communication publique et territoriale : nouveaux enjeux de citoyenneté". Lequel regroupe les acteurs publics au niveau central et territorial, les experts en matière d'administration publique et de gestion territoriale, les chercheurs et les universitaires.

Je saisis cette occasion pour féliciter les organisateurs sur le choix des thématiques qui seront débattues lors des ateliers de ce colloque. Il s'agira en effet, d'ouvrir le débat, d'échanger autour des pratiques de communication publique et territoriale, mais aussi autour des enjeux de citoyenneté et de bonne gouvernance.

Il s'agit également de créer des synergies, d'identifier les perspectives d'avenir en la matière et de propulser la collaboration entre chercheurs universitaires et acteurs publics.

L'objectif étant de promouvoir la gestion publique et territoriale et consolider le rôle du citoyen dans le développement local.

Dans ce sens, j'espère que ce forum constituera un rendez-vous permanent et un espace d'échange d'idées et d'expertises dans tous les domaines ayant trait à la communication publique et au rôle de celle-ci dans le renforcement de la participation citoyenne.

Mesdames et Messieurs,

La communication publique constitue un levier fondamental de l'activité administrative et une condition sine qua non pour réussir toute action publique. Ainsi, la restauration de la confiance du citoyen dans l'administration et la revalorisation du service public sont tributaires de l'implication du citoyen dans la gestion publique.

Pour ce, l'Administration publique se doit d'être accessible, proche et ouverte sur ses attentes. Aussi dit-elle le placer au cœur des politiques publiques qu'elle est censée mettre en œuvre, notamment à travers le renforcement de la communication publique, une communication qui informe, partage, échange autour du service public, une communication articulée, dans ses pratiques diverses et ses messages ciblés sur le public

De toute évidence, la communication publique constitue une composante essentielle du processus d'élaboration des politiques publiques, et un pilier de la transparence de l'action administrative.

Elle permet d'informer les citoyens au sujet des décisions, des mesures et actions des institutions publiques, tout en promouvant les services offerts aux usagers.

Elle contribue par ailleurs au renforcement de la participation des parties prenantes à la vie publique, en leur permettant d'utiliser ces informations pour mieux s'engager dans la chose publique.

À ce titre, et dès qu'elle est déployée de manière réfléchie et stratégique, la communication peut améliorer la confiance, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ainsi que la qualité et la satisfaction des usagers vis-à-vis des services publics.

En fait, avec l'accroissement des besoins des individus et la multiplicité des services fournis par l'administration dans tous les domaines, tant au niveau central que local, l'efficacité et l'efficience de l'administration publique se retrouvent directement conditionnées par sa capacité à s'ouvrir sur son environnement, sa proximité de son usager et son implication dans les politiques publiques.

Il va sans dire qu'en l'absence d'une communication publique efficace et cohérente, l'action publique est dépourvue de son essence puisque sa raison d'être demeure incompréhensible.

Faire connaître les programmes publics, informer sur les choix adoptés, expliquer les enjeux, les complexités, sensibiliser sur les stratégies mis en place tout en présentant les prestations fournies, sont autant de facteurs qui conditionnent la concrétisation des politiques publiques et territoriale ayant un impact social et consolident leur crédibilité.

Par ailleurs, les réformes constitutionnelles adoptées au Maroc viennent accréditer ce choix d'ouverture de l'administration et d'implication du citoyen.

En fait, ces réformes déterminantes consacrent aussi bien les règles de la bonne gouvernance que les principes de la démocratie participative, notamment le droit d'accès à l'information. Dans ce contexte, Il s'avère nécessaire de coordonner les efforts, tant au niveau central que territoriale, pour élaborer une vision intégrée de la communication publique.

Mesdames et Messieurs,

Conscient de l'importance de la communication publique pour l'impulsion des politiques gouvernementales, le renforcement des principes de la gouvernance, la consolidation des résultats et impacts et la mobilisation les différents parties prenantes, le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique a fait de l'institutionnalisation et du développement de la communication publique l'un des projets structurants de son plan national de réforme de l'administration publique 2018-2021.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la « transformation organisationnelle ». Laquelle constitue en plus de la transformation numérique, de la transformation éthique et de la transformation managériale les quatre axes fondamentaux dudit plan.

Ce projet vise la mise à niveau de la communication institutionnelle publique de façon à doter les administrations de structures dédiées et des compétences professionnelles à même d'appuyer les programmes sectoriels de réforme de l'administration, et d'asseoir un dispositif de communication efficace permettant de garantir l'ouverture de l'administration sur le citoyen et la société.

A cette fin, le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique a mis en place un réseau de communication des différentes administrations publiques, contribuant ainsi à renforcer l'approche participative et consultative des citoyennes et des citoyens.

Le projet permettra également d'avoir une vision uniforme et partagée de la communication institutionnelle publique. Aussi, ce projet permettra-t-il de faire de la communication publique un support intégré dans les systèmes administratifs et dans les processus associés aux différents projets de développement dans le cadre des politiques publiques sectorielles.

Dans ce sens, une étude sur l'état des lieux de la communication publique institutionnelle dans les départements ministériels a été élaborée en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle a porté sur les structures, les compétences, et les ressources humaines et financières dédiées à la communication publique.

Dans le cadre de cette étude un rapport contenant les principales recommandations pour la promotion de la communication institutionnelle publique a été établi. Il s'agit notamment de :

- Élaborer des stratégies de communication au niveau de chaque ministère (ou les mettre à jour si elles existent déjà), selon un processus inclusif permettant de favoriser la contribution et l'adhésion de toutes les parties prenantes ;
- Produire des standards, directives ou procédures, et s'assurer de leur dissémination, afin de servir de guide et de soutien aux communicants des différents ministères ;
- Envisager la création de structures dédiées à la communication et rattachées au plus haut niveau au sein des départements ministériels afin de reconnaître l'importance de ce secteur,

- Envisager l'intégration de la communication publique comme composante essentielle de la refonte de l'organisation des départements ministériels.
- S'assurer de l'allocation d'un budget clair et adéquat pour la communication au niveau de chaque entité publique, ainsi qu'aux niveaux régional et local.
- Organiser au niveau local un relais des campagnes et des actions de communication nationales et renforcer l'utilisation des TIC pour une communication publique plus efficace.
- Mettre en place un système d'information à usage interministériel (par le biais d'outils tels qu'Intranet ou en ligne ou encore à travers des réunions régulières ou la création de groupes de travail thématiques) regroupant les actions de communication de toutes les institutions et permettant la synchronisation et l'optimisation des plannings de communication de chaque département.
- S'assurer de l'intégration de la communication comme composante essentielle des initiatives d'ACCPP, et dans le cycle de développement des politiques publiques de manière plus générale, afin d'augmenter leur transparence et d'encourager la participation citoyenne dans ce cadre.
- Encourager l'usage des médias sociaux dans une perspective de promotion de la participation des citoyens dans la vie publique et renforcer les capacités des communicants à interagir en ligne par le biais de formations spécialisées et continues.
- Initier une réflexion sur l'élaboration de stratégies de communication publique destinées au renforcement de la participation de catégories spécifiques à la vie publique (telles que les jeunes et les femmes ou encore les personnes âgées), ainsi que consacrées à des secteurs spécifiques, et notamment ceux où les citoyens sont en besoin constant d'informations de la part du gouvernement.

Sur la base des conclusions de cet audit de la communication Publique, le ministère est en cours d'élaboration d'une nouvelle conception et architecture du positionnement de la communication institutionnelle Publique avant de traduire cette vision en mesures législatives et réglementaires.

Par ailleurs, le Ministère a placé la communication d'une manière conséquente et opératoire, au cœur même de son plan national de réforme de l'administration en l'adoptant en plus de la législation, de l'évaluation et de la coopération en tant que piliers principaux pour accompagner les différents projets programmés. À cet effet, la dimension communicationnelle fait partie de tous les chantiers transversaux relatifs à la réforme de l'administration et à l'amélioration des services publics.

Toutefois, on ne peut parler d'une communication publique effective sans la mise en œuvre du droit d'accès à l'information. En effet, l'information publique est le principal outil pour opérationnaliser la participation du citoyen dans la gestion de la chose publique.

Dans ce sens, la Loi n ° 31.13 garantissant le droit à l'information a été publiée au bulletin officiel le 12 mars 2018. Cette loi suppose non seulement que les autorités publiques (administrations publiques, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public) fassent droit aux demandes d'information des citoyens, mais aussi qu'elles publient et diffusent largement les informations présentant un intérêt public.

Cette Loi, qui entrera en vigueur à partir 12 mars 2019, vient consolider les efforts déployés pour la mise en œuvre de la démocratie participative, le renforcement de la crédibilité et de l'intégrité dans la gestion de la chose publique, la promotion de la bonne gouvernance et l'augmentation des possibilités de participation citoyenne.

A cet égard, il convient de noter que la publication de cette Loi a permis au Royaume du Maroc de remplir les critères d'éligibilité et d'adhérer officiellement à l'Initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP). Cette initiative jugée comme cadre opportun pour renforcer les acquis de notre pays dans les domaines relatifs à la transparence, l'intégrité et la démocratie participative.

Mesdames et Messieurs,

Il convient de rappeler que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a insisté, à plusieurs occasions, sur la nécessité de la mise en œuvre des attributs d'une citoyenneté pleine et entière et des droits de participation en faveur du citoyen marocain.

Et ce, dans le cadre du renouveau du concept de l'autorité publique. Lequel s'articule autour d'une politique de proximité plaçant le citoyen au cœur de toute initiative de développement, et le rehaussant au statut de partenaire clé dans la gestion des affaires locales conformément aux dispositions de la constitution de 2011.

A cet égard, La Constitution a fait de l'ouverture sur le citoyen l'un des piliers du système de gouvernance au niveau territorial, notamment l'article 136 qui stipule que l'organisation régionale et territoriale doit assurer la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favoriser leur contribution au développement humain intégré et durable. D'ailleurs, L'article 139, quant à lui, impose aux collectivités territoriales de mettre en place des mécanismes de dialogue et de concertation afin de faciliter la contribution des citoyens et la

société civile dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement.

En effet, la constitution de 2011 a jeté les jalons d'une collectivité territoriale citoyenne. Ce qui traduit la ferme conviction du rôle primordial de l'ouverture et de l'implication du citoyen dans l'amélioration de la gouvernance publique en général et de la gouvernance territoriale en particulier.

Eu égard au fait que le niveau territorial est l'espace le plus approprié pour la participation des citoyens à la gestion de la chose publique, la communication publique et territoriale devrait constituer un levier fondamental pour le parachèvement du processus de régionalisation avancée, ainsi que pour la mise en œuvre de déconcentration engagé par l'ensemble des composantes de l'Etat.

Pour donner corps à cette orientation, plusieurs textes ont été publiés, il s'agit notamment du décret n° 2.17.618 portant Charte National de Déconcentration Administrative du 26 décembre 2018 et du décret n° 2.19.40 du 24 janvier 2019 portant modèle de schéma directeur référentiel de la décentralisation administrative. Ces textes renforceront le processus de la décentralisation et de la déconcentration de notre pays.

L'évolution des fonctions des collectivités territoriales ont permis de rapprocher l'action publique des préoccupations des citoyens, ce qui a permis au citoyen de s'impliquer davantage dans la prise de décision publique territoriale. Dans ce sens, un partenariat acteurs publics-citoyens s'avère indispensable pour relever le défi d'un développement durable et inclusif.

Toutefois, ce partenariat reste tributaire de l'adoption de la communication et de l'ouverture, comme piliers du processus d'élaboration, d'exécution et d'évaluation des politiques publiques territoriales.

Dans ce sens, relever l'ensemble de ces défis ne serait possible qu'à travers l'amélioration de l'interaction des administrations publiques avec les citoyens via la création d'espaces de participation appropriés.

Il devient impératif, alors, que tous les acteurs prennent des mesures pour renforcer le rôle de la communication publique en tant que mécanisme essentiel permettant la modernisation de la société et la démocratisation de l'État.

L'adoption d'une stratégie proactive de la communication publique adaptée à la dynamique de changement que connaît notre pays est indispensable pour faire avancer les réformes engagées et bâtir un Etat communicant voir un Etat transparent, participatif et réactif vis-à-vis des citoyens.

Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, je voudrais renouveler mes remerciements à toutes les personnes présentes à cet important colloque ainsi qu'aux organisateurs de cet évènement. Je remercie également les chercheurs universitaires et les experts pour leur contribution précieuse dans l'enrichissement du débat et je souhaite aux travaux de ce colloque plein de succès.